

#### Canton n°1 – Antibes 1.

C'est le 1<sup>er</sup> canton d'Antibes. Il réunit 10.061 habitants des quartiers ouest de la ville ainsi que la commune de Vallauris (28.252 habitants)

#### Canton n°2 – Antibes 2.

Le 2<sup>ème</sup> canton d'Antibes est défini strictement intra-muros et réunit 33.634 habitants autour du centre-ville et du cap d'Antibes.

#### Canton n°3 – Antibes 3.

Le 3<sup>ème</sup> canton d'Antibes réunit 24.945 habitants des quartiers nord de la ville et du littoral et les 9.449 habitants de Biot, dans le respect de l'actuelle carte cantonale.

#### Canton n°4 – Beausoleil.

Le canton de Beausoleil (35.613 habitants) réunit 7 communes du littoral (Beaulieu-sur-Mer (3.751), Beausoleil (13.515), Cap d'Ail (5.022), Eze (2.686), Saint-Jean-Cap-Ferrat (2.030), La Turbie (3.180) et Villefranche-sur-Mer (5.419). Il réunit les communes de l'actuel canton de Villefranche-sur-Mer et celui de Beausoleil.

#### Canton n°5 – Cagnes-sur-Mer 1.

Le 1<sup>er</sup> canton de Cagnes-sur-Mer (39.727 habitants) est strictement défini intramuros à l'ouest et au centre de la commune.

#### Canton n°6 – Cagnes-sur-Mer 2.

Le 2<sup>ème</sup> canton de Cagnes-sur-Mer (44.197 habitants) regroupe le nord-est de la commune et celles de la Gaude (6.821) et de Saint-Laurent-du-Var (29.963).

#### Canton n°7 – Cannes 1.

Le 1<sup>er</sup> canton de Cannes (44.100 habitants) réunit 29.660 habitants des quartiers ouest (La Bocca et La Croix des Gardes) et la partie occidentale du Cannet.

#### Canton n°8 – Cannes 2.

Le 2<sup>ème</sup> est strictement défini intra-muros avec 43.574 habitants des quartiers centraux, nord (Carnot, République) et Est (Californie, Pointe Croisette)

#### Canton n°9 – Le Cannet.

Le Cannet, ville de 42.320 habitants, reste fractionnée pour des raisons démographiques entre deux cantons. La partie occidentale dans le canton n°7 de Cannes 1. Les 28.879 habitants du restant s'ajoutent aux 18.927 habitants de Mougins pour constituer le 9<sup>ème</sup> canton (46.796).

#### Canton n°10 – Contes

Le canton de Contes est l'un des trois cantons de montagne du département. Au vu de la topographie et de la démographie, il réunit :

➤ 2 cantons partiellement :

- celui de Sospel, moins la commune de Castillon rattachée à Menton vers laquelle elle est tournée.
- celui de Contes, moins la commune de Cantaron, tournée vers l'agglomération niçoise.

Il descend donc très bas, en suivant les vallées des Merveilles et de la Roya, pour atteindre un niveau de population suffisant (33.843 habitants).

#### Canton n°11 – Grasse 1

Le 1<sup>er</sup> canton de Grasse (44.787 habitants) réunit :

- 20.861 habitants des quartiers nord de la ville
- le canton de Saint-Auban moins les communes d'Aiglun et de Sallagriffon qui vont rejoindre au 1<sup>er</sup> janvier 2014 la nouvelle communauté de communes Alpes d'Azur
- le canton de Saint-Vallier-de-Thiery

#### Canton n°12 – Grasse 2

Le canton de Grasse 2 (40.374 habitants) réunit :

- 30.176 habitants de Grasse (partie sud de la commune)
- les 10.198 habitants de Mouans-Sartoux

#### Canton n°13 – Mandelieu-la-Napoule

Le canton (38.567 habitants), qui répond géographiquement à la basse vallée de la Siagne, regroupe:

- Auribeau sur Siagne (3.042)
- Mandelieu-la-Napoule (22.203)
- Pégomas (6.809)
- La Roquette-sur-Siagne (4.962)
- Théoule-sur-Mer (1.551)

#### Canton n°14 – Menton

La nouvelle carte cantonale permet d'unifier les fractions de la ville de Menton (Menton Est et Menton Ouest) auxquelles s'ajoutent la commune de Castillon (45.217 habitants pour le canton au total).

#### Canton n°15 – Nice 1

Nice est désormais fractionnée entre 9 cantons contre 14 auparavant. 6 d'entre eux sont strictement définis intra-muros.

Le 1<sup>er</sup> canton (45.674 habitants) est défini sur la base des cantons actuels de Nice 4 et Nice 8.

#### Canton n°16 – Nice 2

Il est défini intramuros, à l'Ouest de Nice, et remonte de Carras à Crémat/Bellet (cantons 9 et 10 actuels) et compte 44.715 habitants.

#### Canton n°17 – Nice 3

Il réunit 23.720 habitants de Nice-Ouest (de l'aéroport à Saint-Isidore/Lingostière) et l'intégralité des communes de l'actuel canton de Carros (Le Broc, Carros, Gattières) et compte ainsi au total 40.957 habitants.

#### Canton n°18 – Nice 4

Il est intra-muros et défini sur la base de l'actuel canton de Nice 11 (43.627 habitants).

#### Canton n°19 – Nice 5

Il est intra-muros, compte 46.187 habitants et est défini sur la base des cantons de Nice 5 et une partie des cantons de Nice 6 et de Nice 7 (Saint-Syvestre, Le Ray, Gorbella, Villa Arson, Borriglione).

#### Canton n°20 – Nice 6

canton de Nice Est (l'Ariane) auquel s'ajoutent les communes de Cantaron (1.239), Saint-André-de-la-Roche (5.004) et La Trinité (10.332).

#### Canton n°22 – Nice 8

Il est défini intra-muros sur la base des actuels Nice 3 et Nice 12 (en tout 33.346 habitants).

#### Canton n°23 – Nice 9

Défini intra-muros, il est le moins peuplé (37.073 habitants) de Nice, inclus le Mont-Boron et le sud-est de la ville.

#### Canton n°24 – Tourrette-Levens

Le canton va des portes de Nice jusqu'au Mercantour et au col de la Bonnette, très vaste et peu densément peuplé, et réunit intégralement 5 cantons :

- Roquebillière (1.672)
- Saint-Etienne-de-Tinée (1.304)
- Saint-Martin-Vésubie (1.324)
- Saint-Sauveur-sur-Tinée (343)
- Lantosque (1.343)

S'y ajoute la commune de Falicon (1.913).

Ce canton reste le seul en exception démographique: avec 30.592 habitants, il demeure à -23,43% d'écart à la moyenne départementale.

#### Canton n°25 – Valbonne

Le canton, qui comptera 35.475 habitants, est défini sur la base de l'actuel canton de Bar-sur-Loup dont seule la commune de Roquefort-les-Pins est distraite pour constituer l'appoint démographiquement nécessaire au canton de Villeneuve-Loubet.

S'y ajoutent :

- la quatrième fraction de la commune d'Antibes
- les communes de Gréolières et Cipières du canton de Coursegoules, que la géographie routière (RD6, la route des gorges et la RD3) et fluviale (vallée du Loup) relie directement aux autres communes du canton n°26 de Vence.

#### Canton n°26 – Vence.

Il réunit 40.233 habitants et :

- l'intégralité des cantons de :

Guillaumes  
Puget-Théniers  
Roquestéron  
Villars-sur-Var

- le canton de Coursegoules sauf Gréolières et Cipières
- deux communes du canton de Vence (Vence et Saint-Jeannet)
- deux communes du canton de Saint-Auban (Aiglun et Sallagriffon) qui vont rejoindre la communauté de communes Alpes d'Azur
- deux communes de la rive gauche du Var (La Roquette-sur-Var et Saint-Martin-du-Var).

#### Canton n°27 – Villeneuve-Loubet.

Le canton, avec 32.537 habitants, réunit les trois communes de l'actuel canton de Cagnes-sur-Mer Ouest (La Colle-sur-Loup (7.676), Saint-Paul-de-Vence (3.486), et Villeneuve-Loubet (15.020)) ainsi que la commune de Roquefort-les-Pins (6.355 habitants-canton actuel de Valbonne) pour atteindre le seuil démographique suffisant.